

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

DATE D’AFFICHAGE

03.10.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 049/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-6) Garantie d'emprunt – Espacil Habitat

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Célia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Espacil Habitat, organisme bailleur, sollicite l'accord de la commune pour une demande de garantie d'emprunts qu'elle envisage de souscrire pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 12 appartements en PSLA (Prêt Social Location Accession) et de 24 appartement locatifs sociaux dans le cadre du financement de l'opération « Iroiz" située rue Alphonse Chateau à Crozon.

Il souhaite, à cet effet, pouvoir obtenir la garantie des prêts à hauteur de 100%.

La présente délibération est une délibération de principe d'une garantie d'emprunts accordée à Espacil Habitat.

L'octroi d'une garantie effective devra faire l'objet d'une délibération ultérieure avec les contrats de prêts définitifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- donne un accord de principe pour une garantie à hauteur de 100% des emprunts qui seront contractés par Espacil Habitat dans le cadre de l'opération susmentionnée.

A Crozon, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-049-2024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024